

## RÈGLEMENT

### **Adrénaline Alpes Rallye 2026** **De mercredi 26 au dimanche 30 août 2026**

La société Adrénaline Mobilité, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine, 4 bis rue Frédéric Passy – 92 200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 911 417 855 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 26 au 30 août 2026, le « Adrénaline Alpes Rallye 2026 » (ci-après l'« Événement »).

#### **Article 1 - Inscription des véhicules au RALLYE**

Pour pouvoir participer à l'Événement l'inscription préalable est obligatoire.

A ce titre chaque participant doit :

- Prendre connaissance et accepter les termes du présent règlement,
- Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site : <https://www.billetweb.fr/adrenaline-alpes-rallye-2026>
- S'acquitter du règlement de 4 350 € TTC (soit 3 625 € HT) par CB en ligne ou par virement.
- Disposer d'une automobile sportive de type Hypercar, Supercar ou GT éligible. (cf liste des véhicules éligibles)
- Disposer d'un permis de conduire en règle sans suspension active au moment du rallye.

La fourniture des documents ci-dessus est obligatoire pour valider son inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour prendre part à l'Événement, chaque participant devra fournir les documents suivants (dument remplis et signés) :

- Décharge de responsabilité et droit à l'image Adrénaline Alpes Rallye : pour tous les participants, pilotes ou accompagnants co-pilote)

La Société Organisatrice vérifiera que l'ensemble des documents ci-dessus sont remplis et signés. Dans l'hypothèse où il manque ce document, la Société Organisatrice pourra refuser l'accès au rallye sans que le participant ne puisse demander le remboursement de son inscription.

Les véhicules non-inscrits ne pourront participer ou suivre le rallye.

La participation à l'Événement implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute violation à l'un ou plusieurs articles du règlement entraîne l'impossibilité de participer et l'exclusion immédiate de l'Événement.

#### **Article 2 – Formule et options**

Lors de son inscription, le participant est invité à choisir la formule ENGAGEMENT EQUIPAGE qui lui correspond.

1. Formule « ENGAGEMENT EQUIPAGE » incluant :

1. L'encadrement logistique, l'animation des itinéraires, le roadbook, les briefings, et tous les services assurant une expérience complète et sans encombre au cours du rallye.
2. L'hébergement de 4 nuits à l'Hôtel 16 / 150\*\*\*\* Montagne et Spa NUXE.
3. Les petits déjeuners, déjeuners, diners, cocktails dinatoires prévus, forfait boisson lors des repas et soirées musique live. (les consommations en chambre et au bar sont à la charge des participants)
4. L'accès au Spa NUXE full time (hors soins).

2. Choix du « ENGAGEMENT EQUIPAGE » :

1. Un pilote seul + son véhicule.
2. Un accompagnant co-pilote.

Les formules sont proposées aux tarifs suivants :

Tarifs ENGAGEMENT EQUIPAGE au Adrénaline Alpes Rallye

|                           |                                                                                                     |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 voiture + 1 pilote seul | 4 350 € TTC soit 3 625 € HT (règlement de l'acompte de 1 500 € à la réservation sur la billetterie) |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| 1 accompagnant co-pilote | + 0 € TTC |
|--------------------------|-----------|

L'équipage peut donc être composé d'une personne seule avec son véhicule ou de deux personnes et leur véhicule. Le prix reste identique.

### **Article 3 - Confirmation d'inscription**

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant à l'acompte de 990 € ttc payable par carte bancaire sur la billetterie en ligne. En cas d'annulation de la part de l'inscrit, quelle que soit la date, l'acompte est conservé par la société Adrénaline-Mobilité.

Le lien avec la Société Organisatrice permettra alors la préparation et le suivi du dossier d'inscription dans les meilleures conditions. Le solde de 3 360 € ttc devra être réglé par CB ou virement avant le 31 mars 2026 maximum. Au-delà, le règlement de l'intégralité du prix du rallye sera demandé par CB ou virement.

Le non-versement du solde entrainera l'annulation de l'inscription sans donner droit à remboursement de l'acompte, de même, l'annulation de la participation à moins de 75 jours de la manifestation (10 juin 2026), ne donnera lieu à aucun remboursement de l'ensemble de l'inscription (sauf avis de décès fourni ou état de catastrophe naturelle du département des Hautes-Alpes (05)). La participation à l'Événement est interdite aux mineurs de moins de 10 ans (si question, voir l'organisation). La Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander la carte d'identité afin de vérifier l'âge des participants.

Une fois la demande d'inscription validée et le règlement effectué, chaque participant recevra un e-mail de confirmation validant la prise en compte de l'inscription. L'Organisateur reçoit également l'ensemble de chaque commande à sa confirmation. Toute inscription comportant des données inexactes ou incomplètes ne pourra pas être prise en compte et entrainera la nullité de la participation. L'inscription est nominative et les billets commandés ne peuvent en aucun cas être attribués à une autre personne. La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'effectuer toutes vérifications qu'elle jugera utile concernant le participant dans le but d'une parfaite préparation du dossier d'inscription.

Les différents éléments relatifs à la commande et permettant l'accès au rallye (autocollants, roadbook, etc...) seront mis à disposition par la Société Organisatrice une fois que des vérifications administratives seront effectuées le 26 août au soir.

### **Article 4 - Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions à l'Événement est fixée au 31 mars 2026. Toutes les demandes d'inscription non reçues à cette date avec les règlements correspondants ne seront pas acceptées. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date de clôture des inscriptions après cette date en fonction de la disponibilité restante.

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles. Le nombre de d'équipages de 2 personnes est fixé à 25 maximum avec une réserve de 2 places en fonction des disponibilités de chambres d'Hôtel au 16/150. A la date de clôture des engagements, une liste d'attente sera ouverte en cas de désistement.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter l'événement si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant. Dans ce cas, les participants seront prévenus et pourront choisir soit d'être remboursé soit de recevoir un avoir pour le prochain événement.

## Article 5 - Véhicules admissibles

Ne seront admis que les véhicules éligibles suivants et de belle présentation :

### LISTE DES VEHICULES ELIGIBLES

Alfa Romeo (4C, 8C, Giulia Quadrifoglio et GTA), Alpine (new A110 toutes versions), Aston Martin (DB7, DB9, DB11, DB12, DBS, Vanquish, Vantage, Virage, Rapide, One-77, V12 Zagato, Valkyrie, Valhalla, Valour...), Audi (RS/R8), Bentley (Continental GT / GTC), BMW (1M, M2, M3 (E46 max), M4, M5, M6, M8, i8), Bugatti (EB110, Veyron, Chiron), Chevrolet (new Camaro), Corvette (C6, C7, C8), Dallara Stradale, Dodge (Viper, Challenger, Charger), Ferrari (tous modèles à partir de la F355), Ford (GT40, GT, new Mustang), Jaguar (XKR 2, XFR-S, F-Type), Koenigsegg (tous modèles), KTM (tous modèles), Lamborghini (tous modèle à partir de la Diablo), Lexus (LFA, RC-F, LC 500h), Lotus (tous modèles depuis 1997), Maserati (tous modèles Coupés et Cabriolets depuis 2002), McLaren (tous modèles), Mercedes-Benz ( tous modèle AMG depuis 2000), Morgan (Aero, Aeromax et tous modèles depuis 2000), Nissan (GTR, 350/370 Z Nismo), Pagani (tous modèles), Porsche (tous modèles 911 à partir type 993, Carrera GT, 918 Spyder, Cayman S/R/GT4, Boxster S), Renault (Clio V6, Megane RS), Rolls Royce (Wraith, Ghost, Dawn, Phantom), Venturi (tous modèles), TVR (tous modèles à partir de 2000).

Si votre véhicule de figure pas dans cette liste et que, selon vous, il correspond à l'esprit du Adrenaline Alpes Rallye, veuillez nous contacter à [nicolas@adrenaline-mobilite.com](mailto:nicolas@adrenaline-mobilite.com)

Pour des raisons de sécurité, le jour de l'Événement, les véhicules participants devront être en tous points conformes au Code de la Route, à jour de contrôle technique et se présenter en parfait état de marche: pneus, freins, niveaux d'huile et de liquide de refroidissement vérifiés et mis à niveau si nécessaire... La présence d'un extincteur est particulièrement recommandée et la présence d'un triangle de signalisation et de deux gilets jaunes est obligatoire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne correspondrait pas avec l'esprit de l'Événement. Aucun changement de véhicule participant inscrit n'est possible sans autorisation préalable de Adrenaline Mobilité.

## Article 6 - Installation

Les installations à l'Hôtel 16/150\*\*\*\* pour les participants se feront le 26 août 2026 à partir de 15 h.

## Article 7 – Programme du rallye

Le Adrenaline Alpes Rallye se déroulera du mercredi 26 au dimanche 30 août. Après l'après-midi d'installation et de préparation de la voiture le 26 août, le parcours débutera le 27 août pour s'achever le 29 août au soir. Le départ des participants se fera le 30 août avant 11h après le brunch servi au restaurant de l'hôtel.

La Société Organisatrice se réserve le droit à modifications afin de préserver la bonne marche du rallye.

Les concurrents doivent respecter l'itinéraire du roadbook, sans contrainte de vitesse, ni de moyenne. Pour ce faire, ils font viser leur feuille de pointage aux différents contrôles de passage (CP) dont les emplacements sont tenus secrets. (si mise en place)

Nous rappelons que l'épreuve se déroulant sur routes ouvertes non neutralisées, les participants doivent strictement se conformer au Code de la route. L'information sur les consignes de sécurité figure dans le roadbook remis aux participants.

- **JOUR 1 / Mercredi 26 août** / Accueil & remise du Welcome Pack
- **JOUR 2 / Jeudi 27 août** / 1<sup>ère</sup> étape de roulage + Talks + Soirée en blanc
- **JOUR 3 / Vendredi 28 août** / 2<sup>ème</sup> étape de roulage + Talks + Soirée colorée
- **JOUR 4 / Samedi 29 août** / 3<sup>ème</sup> étape de roulage + Talks + Soirée élégante
- **JOUR 5 / Dimanche 30 août** / Brunch et fin de rallye

## Article 8 - Pilotes et accompagnants

Chaque pilote et/ou accompagnant qui participe au Adrenaline Alpes Rallye le fait sous sa seule responsabilité. En s'inscrivant à l'Événement, les participants s'engagent, pour l'ensemble de l'équipage de leur véhicule, à avoir lu et à se conformer au règlement du « Adrenaline Alpes Rallye 2026 » et à dégager de toute responsabilité la Société Organisatrice en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux biens publics ou privés durant toute la durée de l'événement.

Tous les pilotes et co-pilotes devront OBLIGATOIREMENT assister chaque jour aux BRIEFINGS prévus par l'organisation avant de prendre la route. Ils devront aussi être détenteurs du permis de conduire B valide et non sous suspension.

Tous les participants prenant le volant de leur véhicule devront IMPERATIVEMENT être en parfaite capacité de conduite (pas d'alcool, pas de stupéfiants et pas de médicaments non autorisés au volant). Le code de la route devra être IMPERATIVEMENT respecté, et notamment les limitations de vitesse. La société organisatrice se réserve le droit d'exclusion du ou des participants ne respectant pas le code de la route et ces règles liées à la conduite.

## Article 9 – Remise des Prix

Le Adrenaline Alpes Rallye ne comporte pas de classement. La remise des prix se veut conviviale et basée sur des critères non compétitifs.

**À aucun moment une quelconque notion de vitesse, moyenne ou temps impartis sur route n'intervient dans le déroulé du rallye touristique.**

Le Adrenaline Alpes Rallye se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera retenue.

## Article 10 - Données Personnelles

Les informations et données à caractère personnel renseignées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion de la commande. Des emails seront envoyés à l'adresse mail d'inscription pour informer les participants des détails pratiques et du déroulement de « l'Événement ». Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la loi « Informatique et Libertés »), le participant dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement en contactant le Délégué à la protection des données :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :  
Adrenaline-Mobilité  
Délégué à la Protection des Données  
c/o Service Juridique  
4 bis rue Frédéric Passy  
92200 Neuilly-sur-Seine
- Soit par email: [tristan@adrenaline-mobilité.com](mailto:tristan@adrenaline-mobilité.com)
- Merci de préciser les nom, prénom, adresse postale et objet de la demande.

Les informations collectées par le Délégué à la protection des données contiennent des données à caractère personnel au sens de la loi « Informatique et Libertés ». Elles sont destinées à l'agence Adrenaline-Mobilité afin de pouvoir traiter les demandes des personnes concernées et échanger avec ces dernières. Les informations recueillies peuvent faire l'objet d'une transmission à l'Hôtel 16/150\*\*\*\*, et aux partenaires aux fins de traitement de votre inscription. Ces informations sont confidentielles et conservées par l'agence Adrenaline-Mobilité, l'Hôtel 16/150\*\*\*\* et/ou ses partenaires.

## **Article 11 – Rétractation Annulation**

### **11.1 Absence de droit de rétractation**

Conformément à l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation, les prestations d'activités de loisirs ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

### **11.2 En cas d'annulation**

Une fois inscrit dès le versement de l'acompte, le participant ne peut être remboursé sauf en cas d'annulation de l'Événement.

En cas d'annulation de l'Événement, la Société Organisatrice aura, à sa seule discrétion, la possibilité :

- De proposer une nouvelle date pour l'Événement dans les 24 mois.
- De rembourser l'intégralité de la commande.

Les dépenses personnelles et extra en général, toutes les dépenses extérieures et/ou non comprises dans l'ENGAGEMENT EQUIPAGE et ses options (Article 2), restent à la charge exclusive du participant et ne donneront lieu à aucun remboursement. Si la participation à l'Événement implique un déplacement à l'étranger pour le participant, la Société Organisatrice décline toute responsabilité concernant les formalités administratives qu'impliquent ce genre de déplacement et notamment l'obtention d'un visa la fourniture de papiers d'identité en cours de validité, ce que le participant accepte expressément.

## **Article 12 - Assurance**

Les participants doivent s'assurer qu'ils ont souscrit une assurance en responsabilité civile et dommages couvrant toutes les activités proposées pendant l'Événement (pilote et accompagnateur).

Tout participant non assuré ne pourra pas accéder au rallye et ne pourra pas demander de remboursement.

La Société Organisatrice souscrit aux assurances suivantes :

- Responsabilité Civile Organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les participants. Les pilotes roulent avec leurs autos sous leur seule responsabilité.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules stationnés à l'hôtel ou lors de l'événement.

## **Article 13 - Responsabilité des participants**

Le conducteur est civilement et pénalement responsable des dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer.

En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre les frais de réparation à sa charge.

En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, seuls les protagonistes du litige seront responsables et devront s'entendre sur leurs responsabilités respectives. L'organisateur ne prendra aucune position dans un litige.

## **Article 14 – Force Majeure**

Adrénaline Mobilité ne sera tenu pour responsable des retards ou empêchements relatifs à l'exécution du Adrénaline Alpes Rallye en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la réalisation du rallye touristique, assimilés contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi des événements suivants et sans que cette liste soit limitative :

- Guerre (déclarée ou non déclarée), guerre civile, émeutes ou révolution, actes de piraterie,
- Sabotage, réquisition, confiscation, embargo ou expropriation,
- Cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblements de terre, inondation, destruction par la foudre,
- Épidémie,
- Boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation de locaux,
- Actes de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non,
- Ou de tout autre événement indépendant de la volonté de Adrénaline-Mobilité.

## **Article 15 - Respect des règles sanitaires liées au SRAS-Cov-2 (Covid-19) suivant mise en application exigée par le Ministère de la Santé**

Chaque personne qui se rend à l'Événement (pilotes et accompagnants) déclare sur l'honneur ne pas être et/ou avoir été en contact à risque avec un cas confirmé au Covid-19 dans les 7 jours précédant la date de l'Événement, ni être porteur du virus de la Covid-19, au sens de la définition donnée par Santé Publique France.

Chaque participant s'engage à respecter strictement l'ensemble des mesures barrières d'hygiène et de sécurité, à maintenir une distance physique dans la mesure du possible et à venir à l'événement avec son propre matériel de protection (masque, gel...), si les dispositions sanitaires en vigueur à la date de l'événement l'imposent.

Toujours suivant les dispositions sanitaires en vigueur à la date de l'événement, le port du masque et le respect de la distanciation physique entre les participants sur l'ensemble du Circuit ou de l'événement peut être recommandé ou obligatoire. Les prêts ou échanges de matériel entre les participants sont alors à éviter.

L'ensemble des mesures sanitaires sera mis à jour en fonction des informations gouvernementales et le protocole en vigueur à date.  
L'ensemble des participants et organisateurs s'engage à s'y soumettre sans exception.

Un grand merci d'avance pour votre compréhension et votre respect de ces dispositions exceptionnelles si elles s'appliquent.

## **Article 16 - Respect du règlement**

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement et à contribuer, par son implication passionnée et respectueuse, à la réussite de cet événement Adrénaline Mobilité.

**Je déclare** : Avoir pris connaissance du règlement du rallye. J'en accepte tous les termes, que je m'engage à respecter sans aucune réserve; que mon véhicule inscrit est en tous points conforme au Code de la route & aux lois et règlements en vigueur. Que mon contrat d'assurance, mon certificat de contrôle technique (si requis), mon certificat d'immatriculation et mon permis de conduire, ainsi que celui de mon copilote (si celui-ci est amené à conduire pendant la manifestation), sont « exacts et valables ».

**Je m'engage** : À respecter scrupuleusement les consignes impératives de sécurité figurant dans le road-book qui me sera remis lors du départ. À ne participer au rallye qu'en parfait état de santé, sans être sous l'effet d'aucun traitement ou substance de nature à altérer mes facultés.

**Je renonce** : À engager la responsabilité de Adrénaline-Mobilité à quelque titre que ce soit, sauf en cas de faute lourde.

**DATE :**

**SIGNATURE :**